



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14/04/2026

FRANCE 2030 : ANNONCE DE 6 NOUVEAUX INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME « ENTREPRENEURS DU VIVANT »

Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, et Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, annoncent les 6 nouveaux investissements du programme « Entrepreneurs du Vivant ». Ce programme, doté de 395 M€ de France 2030, vise à créer un effet d'entraînement auprès des investisseurs privés afin de massifier le financement de la transition agricole en France.

Doté de 395 M€, « Entrepreneurs du Vivant » repose sur trois piliers :

- Assurer la transmission des exploitations en garantissant l'accès au foncier agricole, notamment pour les jeunes agriculteurs.
- Améliorer et diversifier le revenu des agriculteurs, en structurant des filières pour sécuriser les débouchés et en leur proposant des biens et des services qui facilitent leur métier.
- Accélérer le développement de solutions et d'entreprises en vue de favoriser l'agroécologie et la résilience des exploitations face au changement climatique.

Depuis son lancement, le programme « Entrepreneurs du Vivant » **a réalisé neuf investissements, dont six supplémentaires dans des foncières agricoles et fonds d'investissement depuis le lancement du programme lors du Salon International de l'Agriculture en février 2025.** Chacune de ces initiatives propose une vision et des solutions complémentaires permettant de contribuer à la transition du secteur agricole français :

- **Foncière Terre de Liens** : créée en 2006, la foncière du mouvement Terre de Liens, acteur emblématique de l'économie sociale et solidaire et de la transition agroécologique, s'appuie sur un réseau de 19 associations territoriales et près de 1500 bénévoles. A date, elle détient plus de 12 500 ha de terres agricoles, permettant l'installation de près de 700 nouveaux porteurs de projet en agriculture biologique. Pionnière des foncières agricoles citoyennes, Terre de Liens s'engage à préserver les terres en maintenant leur vocation agricole et en favorisant des pratiques agroécologiques. L'Etat via le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030 y a investi un montant de 6 M€.

- **Foncière Terre Adonis** : fondée en 2019 par la Safer Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Coopération Agricole Sud et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle a pour objectif de mobiliser une pluralité d'acteurs, privés et publics, pour favoriser l'installation ou la consolidation d'agriculteurs, et garantir ainsi une préservation durable des zones agricoles en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'investissement de l'Etat de 2 M€ via le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030 lui permet d'accélérer son développement et d'installer une vingtaine d'exploitants agricoles dans la région, avec une priorité forte donnée aux installations de jeunes agriculteurs mettant en œuvre des pratiques agroécologiques.
- **Le Printemps des Terres Foncière** est une entreprise à mission qui accompagne la transition écologique d'espaces naturels en France (agricoles, forestiers). La foncière investit dans des infrastructures agroécologiques au sein des fermes et valorise les services écosystémiques rendus (labellisation Label Haies et label Bas Carbone). L'Etat, via le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030 a investi 5 M€ dans cette foncière qui a d'ores et déjà permis d'installer 7 agriculteurs sur 714 ha de foncier agricole, et labellisé 10 274 tonnes de CO₂eq par le Label Bas Carbone.
- **Capagro Agri-Food Innovation Fund II**, fonds géré par la société Capagro, a été souscrit par l'Etat via le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030 à hauteur de 15 M€. Ce fonds à impact de capital croissance investit en minoritaire, en fonds propres et quasi-fonds propres, dans des sociétés de la chaîne de valeur agroalimentaire afin de soutenir l'innovation dans les pratiques agricoles durables.
- **La foncière solidaire Fermes en Vie (FEVE)** : créée en 2021, la foncière FEVE finance la transmission de fermes à des exploitants engagés dans une démarche de transition agroécologique et sociale sur l'ensemble du territoire français. Depuis sa création, FEVE a collecté près de 60 M€ auprès d'investisseurs particuliers et institutionnels, dont 7 M€ auprès de l'Etat, via le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030 (5 M€ supplémentaires en 2025), et a installé à date plus de 50 fermes dans toute la France.
- **Le fonds Résilience Alimentaire des Territoires (RESALT)**, lancé par Arkea Capital en partenariat avec Canopée Private Equity et Vertigo Lab en avril 2026. Ce fonds à impact investit en fonds propres et quasi-fonds propres dans l'ensemble de la chaîne de valeur des filières agricoles et alimentaires (producteurs, coopératives, transformateurs, distributeurs), avec un objectif de transition et de résilience des territoires. Le fonds a été souscrit par l'Etat via le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030 à hauteur de 15 M€, ainsi que pour compte propre de la Banque des Territoires.

À date, 116M€ ont déjà été engagés, démontrant un déploiement dynamique pour « Entrepreneurs du Vivant ». De nombreux autres projets sont en cours d'analyse, assurant un rythme soutenu pour les années à venir.

Le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030 est ouvert aux candidatures jusqu'à mi-2028. Le cahier des charges et le dossier de candidature sont accessibles [en cliquant ici](#).

Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature a déclaré : *« Il n'y a pas d'écologie sans agriculture française, ni d'agriculture sans écologie. Car produire dépend directement de ce que nous devons protéger : la biodiversité, des sols vivants et une ressource en eau préservée. Face au changement climatique, qui frappe déjà durement les agriculteurs, notre responsabilité est d'agir. Avec "Entrepreneurs du Vivant", nous investissons dans des modèles qui allient production et protection du vivant, pour construire une souveraineté durable. »*

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a déclaré : *« Je crois beaucoup au modèle de portage foncier. C'est une clé pour le renouvellement des générations puisqu'il permet non seulement d'acquérir un terrain pour un nouvel agriculteur mais également de se faire accompagner tout le long de son projet. En soutenant ces modèles de foncières, le fonds entrepreneur du vivant participe au grand défi de notre souveraineté alimentaire. »*

Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie a déclaré : *« Investir dans l'agriculture, c'est renforcer notre base industrielle. Avec "Entrepreneurs du Vivant", nous structurons des filières, soutenons l'innovation*

productive et consolidons des chaînes de valeur souveraines, au service de la compétitivité et de la réindustrialisation de nos territoires. »

Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030 : « Avec « *Entrepreneurs du Vivant* », l'Etat investit avec France 2030 dans la souveraineté agricole, le renouvellement des générations et l'adaptation au changement climatique. La condition de la transition écologique est le soutien à l'innovation, mais sans oublier la structuration du foncier et la sécurisation des revenus des agriculteurs. »

Contacts Presse

Cabinet de Monique Barbut : 01 40 81 98 86 – presse@ecologie.gouv.fr

Cabinet de Annie Genevard : 01 49 55 59 74 - cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Cabinet de Sébastien Martin : 01 53 18 43 57 – 01 53 18 46 19 – presse@cabinets.industrie.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr – 01 48 75 64 68

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts : antoine.pacquier@caissedesdepots.fr - 06 86 42 69 58

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition :** transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur et ses objectifs ambitieux :** 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50% de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation, et par un principe d'exclusion systématique des projets qui seraient défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Est mis en œuvre collectivement :** pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | [@SGPI_avenir](#)

A propos du mandat France 2030 Entrepreneurs du Vivant

Le mandat du programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030, opéré par la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat, représente 395 M€ d'investissement au service de la transition du secteur agricole français. Il se déploiera jusqu'en 2028 sur trois axes : transmission générationnelle du foncier, attractivité économique du métier d'agriculteur et évolution vers des pratiques agroécologiques. Ses investissements se font de manière intermédiaire afin de financer des initiatives de portage de foncier agricole, des entreprises innovantes accompagnant la transition agroécologique et des infrastructures permettant de structurer les filières pour sécuriser les débouchés et faciliter le métier d'agriculteur.

www.banquedesterritoires.fr/entrepreneurs-du-vivant

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de les accompagner dans leurs projets de transformation écologique et de cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr

